



Reçu le :
23 juin 2017
Accepté le :
29 août 2017

Désinformation concernant le couchage des nourrissons et la plagiocéphalie

Misinformation about sleeping and infant positional plagiocephaly

H. Patural^{a,*}, I. Harrewijn^b, A. Cavalier^c, K. Levieux^d, C. Farges^e, C. Gras Leguen^d, B. Kugener^f, A.-P. Michard-Lenoir^g, E. Briand-Huchet^h, J.-C. Picaudⁱ,
l'Association nationale des centres référents pour la mort inattendue du nourrisson (ANCRéMIN)

^a Neonatal and Pediatric Intensive Care Unit, Saint-Étienne University Hospital, avenue Albert-Raimond, 42270 Saint-Étienne, France

^b Pediatric Intensive Care Unit, Montpellier University Hospital, 34295 Montpellier, France

^c Pediatric Intensive Care Unit, Sète General Hospital, 34200 Sète, France

^d Pediatric Intensive Care Unit, Nantes University Hospital, 44000 Nantes, France

^e Pediatric Intensive Care Unit, Rennes University Hospital, 35000 Rennes, France

^f Department of neonatal medicine, HFME Lyon, 69677 Bron, France

^g Pediatric Intensive Care Unit, Grenoble University Hospital, 38700 Grenoble, France

^h Pediatric Intensive Care Unit, Antoine-Béclère University Hospital, AP-HP, 92140 Clamart, France

ⁱ Neonatal Intensive Care Unit, Croix-Rousse Hospital, Lyon University Hospital, 69002 Lyon, France

Disponible en ligne sur

ScienceDirect

www.sciencedirect.com

*Il est certains esprits...
Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;
Le jour de la raison ne le saurait percer.
Avant donc que d'écrire, apprenez à penser...*

C'est par ces vers empruntés à Nicolas Boileau (1636–1711) que nous adressons ce propos empreint de colère aux quelques personnes qui n'ont cessé de remettre en question l'impérieosité du couchage dorsal strict des nourrissons, prôné depuis plus de 20 ans par tous les professionnels de santé avertis et les médecins responsables des Centres de référence de la mort inattendue du nourrisson.

1. Polémique et désinformation

Depuis quelques semaines, plusieurs journaux et magazines relaient sans discernement les réflexions d'un groupe de

chiropracteurs et d'un pédiatre auteur d'un livre polémique concernant le rôle que pourrait jouer le couchage dorsal des nourrissons dans l'augmentation des cas d'aplatissement du crâne (plagiocéphalie positionnelle), qui toucherait entre 10 % et 20 % des bébés. Ainsi le couchage latéral est préconisé comme solution radicale pour éviter l'aplatissement du crâne... associé à l'utilisation d'un cale-bébé dès l'âge de deux mois, sans étude scientifique préalable ni consensus médical ! Plus grave encore, ces praticiens sèment le doute auprès du grand public qui sera enclin à considérer que les conseils de prévention de la mort subite par le couchage dorsal strict ne sont qu'effet de mode. Ces propos irresponsables incitent clairement les parents à coucher leur nourrisson sur le côté, et à le mettre délibérément dans une position qui augmente singulièrement le risque de mort inattendue par basculement puis étouffement [1–4].

Si l'Association nationale des centres référents sur la mort inattendue du nourrisson (ANCRéMiN) déplore l'absence de campagne nationale de prévention dans ce domaine depuis plus de 20 ans en France, elle ne peut accepter une telle désinformation qui pourrait avoir de graves conséquences en termes de mortalité infantile [5,6]. La France est un des pays

* Auteur correspondant.

e-mail : hugues.patural@chu-st-etienne.fr (H. Patural).

européens où la prévalence de la mort inattendue du nourrisson est la plus élevée : 0,35/1000 naissances vivantes alors que la moyenne européenne est de 0,25/1000 naissances vivantes [6,7]. L'enquête de l'Institut national de veille sanitaire de 2007–2009 avait conclu que chaque année en France, 100 à 150 nourrissons seraient sauvés si les simples gestes de couchage sans risque étaient respectés [6]. Or le couchage sur le côté est un facteur de risque reconnu pour le nourrisson comme le sont les coussins et les cale-bébés de toute sorte [1,5]. Aux États-Unis, la Food and Drug Administration a considéré ces « gadgets » comme tellement dangereux (car augmentant le risque de suffocation), qu'elle a demandé leur retrait intégral du marché de la consommation.

2. *Primum movens de la plagiocéphalie : une restriction de la motricité libre*

S'il est vrai que les pédiatres et médecins généralistes ont constaté une certaine augmentation de l'incidence des plagiocéphalies fonctionnelles depuis la généralisation du couchage sur le dos, ce fait n'est pas directement imputable au décubitus dorsal [8,9] mais avant tout au fait que le bébé soit empêché de varier ses postures et ne soit pas libre de sa motricité spontanée. Ceci est la conséquence tout d'abord de l'utilisation abusive, inadaptée et non recommandée d'un matériel destiné à éviter des accidents de la route et ensuite de la mise sur le marché d'un équipement « spécial bébé », sans cesse renouvelé, vantant de multiples fonctions, et de ce fait largement utilisé, contraignant l'enfant à adopter telle ou telle position. Le vrai problème n'est donc pas celui du couchage dorsal mais bien celui d'une véritable immobilisation du nourrisson (*container baby syndrome*). Des arguments sans preuve scientifique associent même à ces déformations du crâne, la plupart du temps transitoires, la survenue ultérieure de troubles neurodéveloppementaux, de scoliose cervico-dorsolombaire, voire de troubles de la mastication et inquiètent les parents et les familles.

La prévention de la plagiocéphalie positionnelle est pourtant possible et repose avant tout sur la mise en place d'un environnement favorisant l'activité motrice spontanée qui permet une variation des postures engagées par l'enfant (tapis d'éveil avec des jeux au sol, respect du mouvement de l'enfant, portage encouragé). La prescription complémentaire de séances de kinésithérapie est parfois utile pour prendre en charge un torticolis congénital [10]. L'utilisation de tout matériel entravant (cale-bébé, coussin « anti-tête plate »...) est à proscrire formellement. L'indication d'un support mou de type « cocon de positionnement » doit être réservée à l'enfant prématuré hypotonique, uniquement dans les unités de néonatalogie, ou à l'enfant à risque neurologique sur prescription médicale. Les systèmes de maintien de type « coque » doivent être réservés aux transports.

L'efficacité d'une prévention pour tous les nouveau-nés dès le séjour en maternité, reposant sur de simples conseils de postures, un encouragement au portage et la mise en place d'un environnement permettant le respect de la motricité libre du nouveau-né et du nourrisson, a largement été montrée [9–12]. L'harmonisation des discours de prévention dans l'ensemble des maternités est un impératif permettant à tous les parents de comprendre les différents messages concernant la vie de leur nouveau-né et de leur nourrisson et d'y adhérer. Dans ce sens, depuis quatre ans, différents professionnels ont élaboré une plaquette de prévention « Protégez-moi. Les règles d'or de ma première année », disponible sur le site www.naitre-et-vivre.org et sur le site de l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) et suivant les régions, rajoutée au carnet de santé.

3. Conclusion

Afin de lutter contre une désinformation autour de la plagiocéphalie et du couchage des nourrissons, l'ANCREMIN souhaite rappeler à tous les recommandations internationales de couchage dorsal strict dans un environnement sécurisé de literie, pour tout nourrisson tant qu'il n'arrive pas à se retourner sans aide. Toute démarche visant à proposer une alternative, quel qu'en soit le motif, ne fait qu'augmenter le risque de mort évitable par étouffement. Il est essentiel que le travail de prévention validé, réalisé au quotidien par des professionnels de santé « avertis » auprès des jeunes parents, soit pérennisé, reconnu et diffusé.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Carlin RF, Moon RY. Risk factors, protective factors, and current recommendations to reduce sudden infant death syndrome: a review. *JAMA Pediatr* 2017;171:175–80.
- [2] Pease AS, Fleming PJ, Hauck FR, et al. Swaddling and the risk of sudden infant death syndrome: a meta-analysis. *Pediatrics* 2016;137:e20153275.
- [3] Kelly BA, Irigoyen MM, Pomerantz SC, et al. Swaddling and infant sleeping practices. *J Commun Health* 2017;42:10–4.
- [4] Adams SM, Ward CE, Garcia KL. Sudden infant death syndrome. *Am Fam Phys* 2015;91:778–83.
- [5] Lister G, Rybin DV, Colton T, et al. Relationship between sleep position and risk of extreme cardiorespiratory events. *J Pediatr* 2012;161:22–5.
- [6] Bloch J, Denis P, Jezewski-Serra D. Les morts inattendues de nourrissons de moins de 2 ans - Enquête nationale 2007–2009. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011[56 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.invs.sante.fr>].
- [7] Rapport HAS – Prise en charge en cas de mort inattendue du nourrisson (moins de 2 ans) – Recommandations professionnelles;

- 2007, https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/argumentaire_mort_inattendue_nourrisson.pdf.
- [8] van Vlimmeren LA, van der Graaf Y, Boere-Boonekamp MM, et al. Risk factors for deformational plagiocephaly at birth and at 7 weeks of age: a prospective cohort study. *Pediatrics* 2007;119:e408–18.
- [9] Cavalier A, Picot MC, Artiaga C, et al. Prevention of deformational plagiocephaly in neonates. *Early Hum Dev* 2011;87:537–43.
- [10] Leung A, Mandrusiak A, Watter P, et al. Positional plagiocephaly is associated with sternocleidomastoid muscle activation in healthy term infants. *Childs Nerv Syst* 2017;33:617–24.
- [11] Mawji A, Vollman AR, Fung T, et al. Risk factors for positional plagiocephaly and appropriate time frames for prevention messaging. *Paediatr Child Health* 2014;19:423–7.
- [12] Aarnivala H, Vuollo V, Harila V, et al. Preventing deformational plagiocephaly through parent guidance: a randomized controlled trial. *Eur J Pediatr* 2015;174:1197–208.